

DESCRIPTIF DES GARANTIES FRAIS DE SANTE SMAT VITALIS

		GARANTIES RESPONSABLES						
		SMAT VITALIS 1	SMAT VITALIS 2+	SMAT VITALIS 3+	SMAT VITALIS 4+	SMAT VITALIS 5+		
	PRESTATIONS	Rembt. RO* + Smatis						
HOSPITALISATION**								
Médecine-Chirurgie	Honoraires médicaux et chirurgicaux, y compris actes médicaux (1)	100%	125%	150%	200%	250%		
	Analyses médicales et auxiliaires médicaux	100%	100%	100%	100%	100%		
	Frais de séjour	100%	100%	100%	100%	100%		
Ets conventionnés et non	Participation forfaitaire pour les actes dont le tarif est égal ou supérieur							
conventionnés	à 120 €	oui	oui	oui	oui	oui		
	Forfait hospitalier (2)	100% FR						
	Chambre particulière (3)	Néant	35€	45 €	55 €	65 €		
SOINS COURANTS								
Hamanainaa mafdiaa	Consultations, visites - Médecins Spécialistes (1)	100%	100%	120%	140%	140%		
Honoraires médicaux	Consultations, visites – Médecins Généralistes	100%	100%	100%	100%	100%		
	Actes d'imagerie, d'échographie (1)	100%	100%	100%	100%	150%		
Actes médicaux	Actes techniques médicaux et chirurgicaux (1)	100%	100%	100%	100%	150%		
Auxiliaires médicaux	Infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthophonistes,	100%	100%	100%	100%	150%		
Analyses médicales	Frais d'analyse et de laboratoire (1)	100%	100%	100%	100%	150%		
randiy ses medicares	Participation forfaitaire pour les actes dont le tarif est égal ou supérieur							
	à 120 €	oui	oui	oui	oui	Oui		
PHARMACIE	_		•	•	T	T		
	Frais pharmaceutiques et vaccins pris en charge par le RO	100%	100%	100%	100%	100%		
	Fournitures et accessoires pris en charge par le RO	100%	100%	100%	150%	200%		
FORFAIT BIEN ETRE	T	I			T	Ī		
	Ostéopathe, étiopathe, chiropracteur, Podologue, pédicure, diététicien, psychologue non remboursés par le RO (praticiens diplômés)	forfait de 50€ (25€ par séance maxi 2 séance/an/ bénéficiaire)	forfait de 50C (25C par séance maxi 2 séance/an/ bénéficiaire)	forfait de 75€ (25€ par séance maxi 3 séance/an/ bénéficiaire)	forfait de 75€ (25€ par séance maxi 3 séance/an/ bénéficiaire)	forfait de 100€ (25€ par séance maxi 4 séance/an/ bénéficiaire)		
	Prévention : Pharmacie prescrite et non remboursée, vaccins non remboursés, sevrage tabagique, depistage du cancer colorectal, du cancer du col de l'uterus	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €		
OPTIQUE	T	60% + voir annexe	60% + voir annexe	500/	C00/	C00/ 1		
	Monture + verres (4)	optique	optique	60% + voir annexe optique	60% + voir annexe optique	60% + voir annexe optique		
	Lentilles prises en charge ou non par le RO (sur prescription ophtalmologique de - de 3 ans)	100 % / Néant + 50€	100 % / Néant + 50€		100 % / Néant + 100€			
	Chirurgie réfractive de l'oeil par laser (par œil)	100 €	100 €	125 €	150 €	150 €		
ACTES DENTAIRES								
Actes Pris en charge pa	r le RO							
	Soins dentaires	100%	100%	100%	100%	100%		
	Prothèses dentaires, y compris couronne sur implant	125%	150%	200%	250%	250%		
	Orthodontie (par semestre)	100%	125%	150%	200%	250%		
Actes Non Pris en charge p	*							
	Orthodontie, Implantologie et parodontologie (par an et par bénéficiaire)	-	100€	150€	200€	250€		
	an et par bénéficiaire) année 1 et 2 (5)	500 €	600 €	600 €	800 €	800 €		
Plafond dentaire (par TRANSPORT	an et par bénéficiaire) à partir de l'année 3 (5)	700 €	800 €	800 €	1 000 €	1 000 €		
IRANSPURI	Eraie de transporte pris en charge par le BO	100%	100%	100%	100%	100%		
APPAREILLAGE	Frais de transports pris en charge par le RO	100%	100%	100%	100%	100%		
AL LANCILLAGE	Prothèses médicales – Orthèses, divers pris en charge par le RO	100%	100%	100%	150%	200%		
	Appareil auditif (par oreille), pris en charge par le RO	100%	100%	100%	150%	200%		
	Prothèses « capillaires - mammaires », prises en charge par le RO	100%	100%	100%	100%	100%		
CURES THERMALES rem	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	10070	220,0	220,0	220,0	250 /0		
	Honoraires médicaux (forfait de surveillance médicale, pratiques médicales complémentaires)	70%	100%	100%	100% + 150€/ an	100% + 200€/ an		
	Frais d'hébergement et de transport	65%						
ACTES DE PREVENTION	(conformément à l'Arrêté ministériel du 08/06/06)							

Dans le cadre du contrat responsable, remboursement de l'ensemble des actes de prévention suivants au titre du poste dont il se réfère : scellement des sillons sur les molaires avant 14 ans, détartrage annuel, premier bilan du langage oral ou écrit pour un enfant de 14 ans, dépistage de l'hépatite B, vaccinations, dépistage des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans, ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans suivant définition à l'Article L871-1 du code de la sécurité sociale.

ASSISTANCE	Aide à domicile, services de proximité, prise en charge des enfants de moins de 14 ans,	Inclus
SERVICES ITELIS	Analyse de devis, réseau d'opticiens et audioprothèsistes partenaires,	Inclus

Tous les forfaits et limites s'entendent par année civile et par bénéficiaire, sauf mention spécifique

L'intégralité du ticket modérateur est pris en charge pour toutes les catégories de soins énoncées dans le décret 2014-1374 du 18 novembre 2014

RO: Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement Régime Obligatoire - FR: Frais réels - PMSS: Plafond Mensuel Sécurité Sociale (3269C en 2017)

CAS: Contrat d'Accès aux Soins - OPTAM / OPTAM-CO: Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée / Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée pour les médecins exerçant une spécialité chirurgicale (chirurgien, ophtalmologue, oto-rhino-laryngologue, stomatologue et chirurgien oral) ou une spécialité de gynécologie obstétrique.

* Avant application contribution forfaitaire de 1¢ franchises et pénalités hors parcours de soins. Les taux de remboursement s'appliquent sur la base de remboursement du régime obligatoire. Les taux de remboursement indiqués ne visent que le régime général de la Sécurité Sociale, étant précisé que le régime local Alsace-Moselle fait l'objet de taux de remboursement différents pour lequel Smatis France intervient en complément. Le remboursement Smatis France est ajusté de sorte que le remboursement total, remboursement Régime Obligatoire + remboursement Smatis France, corresponde bien au remboursement total indiqué ci-dessus. Le total remboursé n'est jamais supérieur aux frais engagés

Limitation des garanties :

- Pendant les 3 premiers mois suivant la date de début des garanties : Exclusion de la Chambre particulière
- Exclusion de la Ciambre particulare sur les honoraires honoraires chirurgicaux : les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge (y compris pour le niveau hospitalisation).
 Sur les consultations de spécialistes : limitation à 100% BR
 sur le dentaire : 100% BR pour les prothèese dentaires remboursées par la Sécurité Sociale.
 sur l'optique : 100% BR pour les verres et montures.
- ** Prise en charge limitée au ticket modérateur en Long séjour, Etablissements spécialisés, Gastroplastie (anneaux gastriques, By pass...).
- (1) La prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins n'ayant pas adhéré au CAS OPTAM/OPTAM-CO est limité à : 20 % BR de moins que la prise en charge des médecins ayant adhéré au CAS OPTAM/OPTAM-CO, et au maximum 100 % BR à partir de 2017 (2) Forfait hospitalier : Exclu en établissements EHPAD et MAS.

- (3) Exclusion en psychiatrie et en ambulatoire, limité en soins de suite ou de réadaptation à 20 jours. Exclus en établissements non conventionnés
- (4) Un équipement optique complet par bénéficiaire par période de 2 ans à partir de la dernière date de consommation sauf évolution de la prescription médicale d'un ophtalmologiste et tous les ans (à partir de la dernière date de consommation) pour les enfants de moins de 18 ans.
- (5) Plafond dentaire sur l'ensemble des actes dentaires (actes pris en charge et non pris en charge par le RO) hors soins. Au delà, remboursement égal à 100 % sur les actes pris en charge par le RO, conformément aux obligations du contrat responsable.



SMAT VITALIS ANNEXES OPTIQUES

Remboursement en fonction du type de défaut de vision et niveau de correction.

Sur la base d'une correction exprimée en cylindre positif.

Un équipement optique complet par bénéficiaire par période de 2 ans à partir de la dernière date de consommation sauf évolution de la prescription médicale d'un ophtalmologiste et tous les ans (à partir de la dernière date de consommation) pour les enfants de moins de 10 ans.

Adultes et enfants

			SMAT VITALIS 1					
Classe de défaut visuel	MYOPIE OU HYPERMETROPIE	ASTIGMATISME	Résea	u Itelis	Hors Réseau Itelis			
	(puissance en dioptrie)	(cylindre ou tore)	Monture : 70 €**					
			Verre simple	Verre progressif	Verre simple	Verre progressif		
Classe 1	De 0 à 2	Inférieur ou égal à 2	Sans traitement	Sans traitement	18 € **	70 € **		
Classe 2	De 0 à 2	de 2.25 à 4	Aminci	Aminci resistant aux rayures	33 €	115 €		
	De 2.25 à 4	Inférieur ou égal à 2	resistant aux rayures					
Classe 3	De 2.25 à 4	de 2.25 à 4	Aminci	Aminci Super antireflets	60 €	140 €		
Classe 3	de 4.25 à 6	Inférieur ou égal à 4	Super antireflets					
Classe 4	De 6.25 à 8	Inférieur ou égal à 4	Super Aminci	Super Aminci	70 €	160 €		
Classe 4	De 0 à 8	Supérieur ou égal à 4.25	Super antireflets	Super antireflets				
Classe 5	Supérieur ou égal à 8.25	Tous Cylindres	Ultra aminci Super antireflets haut de gamme	Ultra aminci Super antireflets haut de gamme	95 €	180 €		

OC à charge sur les verres indiqués ci-dessous dans le réseau			Les montants s'entendent remboursement du Régime Obligatoire inclus					
			SMAT VITALIS 2+					
	MYOPIE OU HYPERMETROPIE	ASTIGMATISME	Réseau	Hors Réseau Itelis				
Classe de défaut visuel	(puissance en dioptrie)	(cylindre ou tore)	Monture : 70 C**					
			Verre simple	Verre progressif	Verre simple	Verre progressif		
Classe 1	De 0 à 2	Inférieur ou égal à 2	Sans traitement	Sans traitement	18 € **	70 € **		
Classe 2	De 0 à 2 De 2,25 à 4	de 2.25 à 4 Inférieur ou égal à 2	Aminci resistant aux rayures	Aminci resistant aux rayures	33 €	115 €		
Classe 3	De 2.25 à 4	de 2.25 à 4	Aminci Super antireflets	Aminci Super antireflets	60 €	140 €		
Classe 4	de 4.25 à 6 De 6.25 à 8	Inférieur ou égal à 4 Inférieur ou égal à 4	Super Aminci	Super Aminci	70.6	160.6		
Classe 4	De 0 à 8	Supérieur ou égal à 4.25	Super antireflets	Super antireflets	70 €	160 €		
Classe 5	Supérieur ou égal à 8.25	Tous Cylindres	Ultra aminci Super antireflets haut de gamme	Ultra aminci Super antireflets haut de gamme	95 €	180 €		

Soit grille Itelis Opti 1

** Ajout de la base de remboursement Sécurité Sociale à ces forfaits

les garanties sont conformes aux planchers et plafonds du contrat responsable

OC à charge sur les verres indiqués ci-dessous dans le réseau		Les montants s'entendent remboursement du Régime Obligatoire inclus						
		E ASTIGMATISME	SMAT VITALIS 3+					
	MYOPIE OU HYPERMETROPIE		Résea	Hors Réseau Itelis				
Classe de défaut visuel	(puissance en dioptrie)	(cylindre ou tore)	Monture : 100 C					
			Verre simple	Verre progressif	Verre simple	Verre progressif		
Classe 1	De 0 à 2	Inférieur ou égal à 2	resistant aux rayures	resistant aux rayures	33 €	130 €		
Classe 2	De 0 à 2	de 2.25 à 4	Aminci	Aminci	50 €	140 €		
	De 2.25 à 4	Inférieur ou égal à 2	Super antireflets	Super antireflets				
Classe 3	De 2.25 à 4	de 2.25 à 4	Super Aminci	Super Aminci	70 €	160 €		
Classe 3	de 4.25 à 6	Inférieur ou égal à 4	Super antireflets	Super antireflets				
Classe 4	De 6.25 à 8	Inférieur ou égal à 4	Ultra aminci Ultra aminci		20.0	180 €		
Classe 4	De 0 à 8	Supérieur ou égal à 4.25	Super antireflets haut de gamme	Super antireflets haut de gamme	80 €	180 €		
Classe 5	Supérieur ou égal à 8.25	Tous Cylindres	Ultra aminci pré-calibrage / optimisation d'épaisseur Super antireflets haut de gamme	Ultra aminci pré-calibrage / optimisation d'épaisseur Super antireflets haut de gamme	120 €	200 €		

Soit grille Itelis Opti 2

les garanties sont conformes aux planchers et plafonds du contrat responsab

OC à charge sur les verres indiqués ci-dessous dans le réseau			Les montants s'entendent remboursement du Régime Obligatoire inclus					
			SMAT VITALIS 4+					
Channel de défende viennel	MYOPIE OU HYPERMETROPIE	ASTIGMATISME	Résea	u Itelis	Hors Réseau Itelis			
Classe de défaut visuel	(puissance en dioptrie)	(cylindre ou tore)	Monture : 100 C					
			Verre simple	Verre progressif	Verre simple	Verre progressif		
Classe 1	De 0 à 2	Inférieur ou égal à 2	resistant aux rayures	resistant aux rayures	33 €	130 €		
Classe 2	De 0 à 2	de 2.25 à 4	Aminci	Aminci Super antireflets	50 €	140 €		
Classe 2	De 2.25 à 4	Inférieur ou égal à 2	Super antireflets			140 €		
Classe 3	De 2.25 à 4	de 2.25 à 4	Super Aminci	Super Aminci	70 €	160 €		
Classe 3	de 4.25 à 6	Inférieur ou égal à 4	Super antireflets	Super antireflets				
Classe 4	De 6.25 à 8	Inférieur ou égal à 4	Ultra aminci	Ultra aminci	80 €	180 €		
Classe 4	De 0 à 8	Supérieur ou égal à 4.25	Super antireflets haut de gamme	Super antireflets haut de gamme				
Classe 5	Supérieur ou égal à 8.25	Tous Cylindres	Ultra aminci pré-calibrage / optimisation d'épaisseur Super antireflets haut de gamme	Ultra aminci pré-calibrage / optimisation d'épaisseur Super antireflets haut de gamme	120 €	200 €		

Soit grille Itelis Opti 2

les garanties sont conformes aux planchers et plafonds du contrat responsable

OC à charge sur les verres indiqués ci-dessous dans le réseau			Les montants s'entendent remboursement du Régime Obligatoire inclus					
		ASTIGMATISME	SMAT VITALIS 5+					
	MYOPIE OU HYPERMETROPIE		Résea	Hors Réseau Itelis				
Classe de défaut visuel	(puissance en dioptrie)	(cylindre ou tore)	Monture : 100 C					
			Verre simple	Verre progressif	Verre simple	Verre progressif		
Classe 1	De 0 à 2	Inférieur ou égal à 2	resistant aux rayures	resistant aux rayures	33 €	130 €		
Classe 2	De 0 à 2	de 2.25 à 4	Aminci	Aminci	50 €	140 €		
Classe 2	De 2.25 à 4	Inférieur ou égal à 2	Super antireflets	Super antireflets				
Classe 3	De 2.25 à 4	de 2.25 à 4	Super Aminci	Super Aminci	70 €	160 €		
Classe 3	de 4.25 à 6	Inférieur ou égal à 4	Super antireflets	Super antireflets	70 €	160 €		
Classe 4	De 6.25 à 8	Inférieur ou égal à 4	Ultra aminci	Ultra aminci	90.6	180 €		
Classe 4	De 0 à 8	Supérieur ou égal à 4.25	Super antireflets haut de gamme	Super antireflets haut de gamme	80 €	180 €		
Classe 5	Supérieur ou égal à 8.25	Tous Cylindres	Ultra aminci pré-calibrage / optimisation d'épaisseur Super antireflets haut de gamme	Ultra aminci pré-calibrage / optimisation d'épaisseur Super antireflets haut de gamme	120 €	200 €		

SMAT VITALIS

ZONAGE PAR DEPARTEMENT

Département	Zonier	Département	Zonier	Département	Zonier
1	2	33	3	65	2
2	3	34	3	66	3
3	2	35	1	67	1
4	3	36	1	68	1
5	3	37	1	69	2
6	5	38	2	70	3
7	3	39	2	71	2
8	4	40	2	72	1
9	3	41	1	73	3
10	3	42	3	74	2
11	3	43	2	75	5
12	2	44	1	76	2
13	5	45	1	77	2
14	1	46	2	78	3
15	2	47	2	79	1
16	1	48	2	80	3
17	1	49	1	81	3
18	1	50	1	82	3
19	1	51	3	83	4
20	1	52	3	84	2
21	2	53	1	85	1
22	1	54	4	86	1
23	1	55	4	87	1
24	2	56	1	88	3
25	3	57	2	89	2
26	2	58	2	90	3
27	1	59	5	91	3
28	1	60	2	92	4
29	1	61	1	93	3
30	4	62	5	94	4
31	3	63	3	95	3
32	3	64	3		